

**Compte-rendu de la commission intercommunale pour l'accessibilité
aux personnes handicapées et à mobilité réduite
Groupe de travail
- Mardi 31 janvier 2008-**

Étaient présents :

BOURET Olivier	C2ATR
CHION Alain	Voiron
GIRAUD-MOTTIN Marie-Cécile	Centre Henry Bazire
GUILMEAU Guy	Voiron
HERELLIER Flavien	Perraud
MONNET Colette	AFIPAEIM
THUERY Alain	TRANSATH TPMR
VAYSSE Françoise	APF Le Chevalon
REVOYRE Jocelyne	AFIPAEIM
FRESSARD Éric	Moirans
CHALAS Émilie	Moirans
ROCHAS Pauline	Section locale de Voiron, AFIPAEIM
PEYRET Pierre	Maison des Isles
MONNET Josiane	Cotagon, Saint-Geoire-en- Valdaine

Ainsi que les services du Pays Voironnais :

BATRIAUD Jean-Claude	Service aménagement opérationnel
NOWAK Claire	Service aménagement opérationnel
FILLOL Céline	Service aménagement
FOURNIER Géraldine	Service Transport
BERTRANE Gaelle	Service Transport

Étaient excusés :

BRUAS Brigitte	AVH
JACQUET Monique	APF
DEPLANTE Cécile	Pays Voironnais

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Pôle d'échanges

- Rives
- Réaumont
- Voiron
- Moirans

2. Schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs du Voironnais

1. La prise en compte de l'accessibilité dans les projets de pôles d'échanges

La séance commence par une présentation de la façon dont l'accessibilité est prise en compte dans les projets de pôles d'échanges portés par le Pays Voironnais.

Claire Nowak présente les projets sur les gares de Rives et Réaumont et Jean-Claude Batriaud sur celles de Voiron et Moirans.

Plusieurs remarques et questionnements sont formulés suite à ces présentations :

Rives :

Actuellement, phase 2 du projet : aménagement du parking silo avec 3 places GIG-GIC.

Création d'un cheminement d'1m80 côté commerces et d'1m40 côté parking

Réaumont :

Agrandissement du parking avec création de 2 places GIG-GIC (travaux en cours) et création d'un point d'arrêt accessible (travaux courant mars-avril 2008).

Deux difficultés :

- Halte ferroviaire non accessible
- Passage sous la voie ferrée : largeur de 4m, route départementale, discussion en cours pour trouver une solution pour le passage des piétons

Voiron :

Étude de mise en accessibilité des quais de la gare portée et financée par le Pays Voironnais, mais concerne le domaine de RFF.

Points abordés :

- Problème non résolu au niveau du passage entre la rue du mail et le bd Castelbon , gestion du feu tricolore par la Ville de Voiron
- Passage Pompidou pas aux normes : la largeur du cheminement piéton peut être augmentée, mais il restera toujours une pente supérieur à 5%
- L'étude propose un ascenseur de chaque côté des voies.
Il faut prévoir une solution en cas de panne des ascenseurs : Passage par l'ascenseur du futur parking silo

Moirans :

Un groupement d'étude (piloté par GAYDOU AUDUBERT) a été missionné pour réaliser une étude sur le site.

Intégration des besoins des personnes à mobilité réduite dans le périmètre de l'étude.

Plusieurs questions très opérationnelles sont posées, mais il n'est pas possible d'y répondre à ce stade de la démarche.

Enjeux abordés :

- Prévoir un cheminement piéton jusqu'au lycée
- Prévoir des cheminements d'une capacité suffisamment importante pour accueillir les flux de piétons et cycles dans le passage sous voie
- Problème de délai entre la mise en service du saut de mouton de Moirans et la réalisation du parking silo

2. Schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs du Voironnais

Les principaux éléments du schéma directeur d'accessibilité des transports du Voironnais sont ensuite détaillés par le Service Transport. Ce document sera ensuite présenté en séance plénière de la Commission Intercommunale d'Accessibilité le 19 février 2008, puis en Comité de Pilotage Plan de Déplacements Urbains et Commission Transport le 20 février 2008. Il sera enfin soumis au vote lors du Bureau Communautaire du 26 février prochain.

Points abordés :

- transport de substitution : est-ce qu'il s'agira de transport porte à porte ? est-ce que des emplacements seront aménagés pour descendre et monter les personnes en fauteuil roulant en particulier ? Qui décide qu'une personne a droit d'utiliser le transport de substitution ?
Ces éléments sont aujourd'hui sans réponse. Un groupe de travail sera constitué en 2008 pour analyser ces points et définir les éléments à intégrer dans le cahier des charges pour le renouvellement des marchés avec les transporteurs en 2009.
- Les cahiers des charges pour les nouveaux marchés avec les transporteurs devraient être envoyés en décembre 2008.